



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 MAI 2024**

**Délibération n° D-2024-152**

Convention d'occupation à titre précaire et révocable du  
domaine public - Aérodrome de Niort-Marais poitevin - Avenant  
n°2

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :  
le 07/05/2024

Publication :  
le 17/05/2024

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Valérie VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Convention d'occupation à titre précaire et révocable  
du domaine public - Aéroport de Niort-Marais  
poitevin - Avenant n°2**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par une convention du 16 juin 2004, la Ville de Niort a autorisé l'occupation d'une emprise de terrain appartenant au domaine Public au sein de l'aéroport de Niort-Marais poitevin situé 578 avenue de Limoges. Cette convention d'occupation ayant pour objet le stockage d'aéronefs avait été consentie pour une durée de vingt ans avec charge de propriétaire pour le preneur sur le hangar édifié par ce dernier.

Aussi, il est proposé la prorogation, par l'avenant n°2, du droit d'utilisation et des charges du propriétaire afférentes à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public d'une superficie de 130 m<sup>2</sup> intégrée à la parcelle cadastrée section S n°101, pour une durée de dix ans, à compter du 24 mai 2024, la redevance annuelle s'appliquant sur l'intégralité des surfaces selon tarif municipal voté chaque année par le Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public en date du 16 juin 2004 et à l'avenant n°1 en date du 3 mai 2012 et autoriser sa signature.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Aurore NADAL**

**Jérôme BALOGÉ**



**AERODROME DE NIORT MARAIS POITEVIN  
CONVENTION D'OCCUPATION  
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE  
EN DATE DU 16 JUIN 2004  
AVENANT N°1 EN DATE DU 3 MAI 2012  
ENTRE  
LA VILLE DE NIORT  
ET  
MONSIEUR**

**AVENANT n° 2**

**ENTRE** les soussignés :

La Ville de NIORT, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 13 mai 2024.

ci-après dénommé « le gestionnaire », d'une part,

**ET**

Monsieur \_\_\_\_\_, demeurant \_\_\_\_\_.

ci-après dénommé « l'occupant », d'autre part.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – OBJET**

La Ville de Niort autorise l'occupation d'une emprise de terrain appartenant au Domaine Public de la Commune de Niort d'une superficie totale de 130 m<sup>2</sup> intégrée à la parcelle cadastrée section S n°101, au sein de l'aérodrome de Niort Marais poitevin situé 578 avenue de Limoges.

**ARTICLE 2 – REDEVANCE**

L'article 3 de la convention d'occupation initiale est modifié comme suit :

« Une tarification est établie chaque année pour l'Aérodrome de Niort Marais-Poitevin et votée par le Conseil municipal au titre de l'occupation du domaine public à titre précaire et révocable.

Celle applicable à l'occupant correspond à la catégorie « propriétaires privés et SCI – par m<sup>2</sup> et par an- et votée chaque année par le Conseil municipal.

En cas d'arrivée en cours d'année ou de départ anticipée, le montant sera calculé au prorata temporis dans le respect toutefois du délai de préavis. »

**ARTICLE 3 – DUREE DE L'AUTORISATION**

L'article 14 de la convention d'occupation initiale est modifié comme suit :

« L'autorisation d'occupation de l'emprise de terrain est prorogée de dix années supplémentaires, soit pour la période du 24 mai 2024 au 23 mai 2034. »

#### **ARTICLE 4 – CONDITIONS**

La présente modification se fera à compter du 24 mai 2024, toutes les autres dispositions de la convention initiale et de l'avenant n°1 restent inchangés.

Fait à NIORT, en deux exemplaires, le

Pour le Maire de Niort  
L'Adjoint délégué

L'occupant

Thibault HEBRARD